



Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-Direction de la Jeunesse

2019 DJS 133 Subventions (31.000 euros) au titre de la jeunesse à cinq associations (13^e et 14^e) et trois conventions d'objectifs.

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris soutient activement les associations œuvrant en faveur de la jeunesse dans la capitale. Afin de promouvoir localement le développement de leurs actions en faveur des jeunes Parisiennes et Parisiens, ce soutien peut prendre diverses formes, qu'il s'agisse d'une aide à la mise en place d'actions ciblées, de manifestations exceptionnelles ou bien d'une participation au fonctionnement courant de ces associations.

Il est ainsi proposé d'attribuer :

- une subvention d'un montant de 9.000 euros à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « Petit Bain » (13^e) pour ses actions en direction de la jeunesse. Elle promeut les démarches artistiques innovantes et transdisciplinaires et favorise la promotion de jeunes artistes, notamment par le biais du dispositif « Place to Be » mené en partenariat avec des équipements jeunesse parisiens. Elle offre une programmation musicale, des résidences pour artistes, des ateliers de danse, des projections, des spectacles, du jardinage, des actions pédagogiques et culturelles. Elle accueillera en juin 2019 la Fête de la Jeunesse de l'arrondissement co-portée par le réseau d'acteurs du territoire ;
- une subvention d'un montant de 7.000 euros à l'association Ascendanse Hip Hop (13^e) pour son action « ateliers de danse hip hop ». Elle permet entre autres, à une centaine de jeunes Parisiens et Parisiennes de 12 à 25 ans d'accéder à une pratique régulière de l'activité. L'aide logistique et de coordination est assurée par une dizaine de jeunes et l'association travaille régulièrement en partenariat avec les centres sociaux et les collèges de l'arrondissement. L'association valorise chaque année cette pratique artistique dans le cadre de festivals franciliens ou d'événements locaux ;
- une subvention d'un montant de 7.000 euros à l'association GAREF Paris (13^e) pour son action « Club de jeunes GAREF Paris – Activités scientifiques et techniques ». Par une pratique assidue d'activités scientifiques dans le cadre d'ateliers hebdomadaires ou de stages, elle soutient quelques 580 jeunes filles et garçons, à s'orienter vers des filières scientifiques créatrices d'emplois ;
- une subvention d'un montant de 6.000 euros à l'association des Loisirs Résidentiels des Mariniers (LOREM) (14^e) pour le développement du Fablab qui bénéficie aux jeunes de 16 à 30 ans (formation, ateliers) ;
- une subvention d'un montant de 2.000 euros à l'association L'Aquilone (13^e) pour son action « rencontres de danse du 13^e ». Elle permet chaque année à une centaine de jeunes Parisiens de 13 à 30 ans de présenter leurs chorégraphies sur une scène devant un large public et favorise la diversité de l'offre culturelle ;

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions en faveur des jeunes Parisiennes et Parisiens du 13^e et du 14^e arrondissement et de leur adéquation avec les contrats jeunesse des arrondissements, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer deux conventions annuelles d'objectifs 2019 et une convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 ci-jointes et à attribuer ces cinq subventions d'un montant total de 31.000 euros au titre de la jeunesse.

Les montants proposés ont fait l'objet d'une concertation préalable avec les Mairies du 13^e et du 14^e arrondissement.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris